

il déclare que, même en pratique, il n'est pas possible de les former sans violer les droits de l'Eglise. La loi restant telle, on ne peut non plus donner suite à l'idée de former d'autres associations à la fois légales et canoniques tant qu'il ne sera pas constaté d'une façon certaine que les droits de l'Eglise y peuvent être en pleine sécurité. Le Pape termine en invitant tous les catholiques à l'union et leur promet la victoire.

Les évêques français et le Pape. — Dans les 1^{ers} jours d'août, a été rendue publique la réponse de l'épiscopat français à l'Encyclique *Vehementer*, par laquelle le Souverain Pontife avait solennellement condamné la loi de séparation. Cette réponse fut lue, dans l'assemblée plénière des évêques tenue à Paris, par S. Em. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux. Elle contient une vibrante condamnation de la loi, avec adhésion absolue à l'Encyclique, une ardente promesse de docilité à toutes les directions venues du Vatican.

Œuvre du catéchisme. — Il existe à Paris une œuvre du catéchisme qui fut, il y a plusieurs années déjà, approuvée par S. S. Léon XIII, élevée même à la dignité d'Archiconfrérie et enrichie de nombreux privilèges. Le Souverain Pontife Pie X a reconnu la haute utilité de cette œuvre et l'a vivement encouragée, car elle répond pleinement, ainsi qu'il le faisait savoir dans une récente audience, aux prescriptions de l'encyclique *Acerbo nimis*. — Voici une brève relation de cette œuvre éminemment chrétienne : — Dans le cours de l'année 1905, à Paris et dans les faubourgs, 2142 Dames catéchistes ont vu 28,194 enfants se presser autour d'elles, avides de recevoir l'enseignement de la foi. — En province, 6100 Dames ont catéchisé 31,000 enfants. — Ce sont là des faits qui consolent grandement des plaies faites à la France par la Franc-Maçonnerie.

Nouvelles Absolutions Générales et Indulgences Plénières. — Le Souverain Pontife Pie X vient de donner aux enfants de saint François une nouvelle marque de sa bienveillance. Sur la demande du T. R. P. Procureur Général de l'Ordre, Sa Sainteté a accordé une Absolution Générale et une Indulgence plénière pour chacune des fêtes suivantes : 1^o des Mystères de la Voie douloureuse, (qui se célébrera le vendredi avant le dimanche de la Septuagésime) ; 2^o des Sept Allégresses de la B. V. Marie, (on en fera l'office le dimanche après l'octave de l'Assomption). Il est à remarquer que

les Absolu
des trois
peuvent être
fête, ils se
chapelle
Ordres, et

A la S.
magna do
de nomme

Nouve
globe la p
point la sc
autrefois c
vince d'Al
tolique. C
Père Gén
l'Annonci

« Que I
fasse abor
Immaculé
la maintie
date du 8

Visite
d'Aquitain
des Evêqu
liers de l
Canada où